

Le Quotidien 14/12/2023 DP

ÉDITORIAL

de notre journaliste
David Marques
dmarques@lequotidien.lu



Un flyer en riposte...

Une réunion entre les édiles, la police et le ministre des Affaires intérieures plus tard, on ne voit toujours pas très clairement comment pourra être mise en œuvre l'interdiction de la mendicité dans les rues de la capitale. La question de l'apport réel de cette mesure répressive reste aussi encore sans réponse valable, tout comme celle sur le type de mendiants qui seront vraiment ciblés, verbalisés et, le cas échéant, délogés.

Tout au plus, on sait maintenant que les amendes et déguerpissements ne vont pas pleuvoir dès demain, jour d'entrée en vigueur du règlement de police renforcé. Une phase de sensibilisation, à l'aide de simples flyers, sera lancée pour informer les mendiants des sanctions qu'ils encourent. C'est plutôt insolite comme mesure, mais au moins, la vague répressive ne sera pas déclenchée du jour au lendemain. Au plus tard en janvier, par contre, la police sera invitée à se montrer plus intransigeante. Mais uniquement avec les mendiants dits «agressifs», opérant pour le compte de bandes organisées. Personne n'est encore en mesure d'expliquer comment différencier les deux types de personnes faisant la manche. Et

plus grave encore, l'interdiction de la mendicité sur le territoire de Luxembourg n'aidera en rien à combattre les réseaux de mendicité organisée. Engagés sur la même voie répressive que le CSV et le DP, l'ADR et son député Fernand Kartheiser n'ont pas oublié de mentionner ce manquement, hier, à la sortie d'un échange avec le ministre Léon Gloden.

Ce serrage de vis est-il donc vraiment nécessaire? Celui qui s'est baladé ces jours-ci dans la capitale a certainement repéré des dizaines de mendiants. Mais combien d'entre eux sont réellement venus harceler les passants? A priori, très peu. L'autre constat étonnant est que l'interdiction de mendier sera davantage sanctionnée par des amendes que par un déguerpissement. Même si dans un État de droit, l'argument ne tient pas la route, il est quand même interpellant qu'une sanction pécuniaire frappant des personnes démunies puisse contribuer à écarter les mendiants qui feraient «tache» dans les artères commerçantes de la Ville.

CSV et DP, pleinement engagés dans ce virage répressif, auront rapidement à rendre des comptes, probablement aussi devant la justice.

tre
ret
ce
nt
ne
ue
as
ue
ais
de
les
et
ve
ur
as
ié-
lk-
ns

efs
ie-
ler
ol-
os,
le
u
Si
n
es
l-
ie

ic
rs
re
os
st,
e-
ur
ier
to.